

Syndicat National des Sapeurs-Pompiers Professionnels



et des PATS des SDIS de France

Saint Laurent Blangy, le 21 septembre 2012

Résultats de la CNSIS :

Le SNSPP-PATS recherche le point d'équilibre entre les enjeux des SPP et des SPV

Mardi 18 septembre 2012 s'est tenue l'assemblée plénière de la CNSIS, Conférence nationale des services d'incendie et de secours, instance décisionnelle majeure de notre profession.

Jean-Louis FERRES représentait le SNSPP-PATS, et a pu ainsi défendre les dossiers concernant les SPP et les SPV, en proposant également des mesures permettant une meilleure équité dans la profession.

- **Une date unique pour le concours SPP 1^{ère} classe en 2013**

Le SNSPP-PATS a voté favorablement à la proposition de créer une date unique pour le concours SPP 1^{ère} classe en 2013. Les premières épreuves de pré-admissibilité auront donc lieu le 22 mai 2013.

- **Point d'étape sur les CTA-CODIS**

Il a été rappelé que trois réunions avaient été tenues sur ce sujet en 8 mois, depuis décembre 2011. Plusieurs chantiers sont lancés pour recenser des données sur les personnels concernés, pour créer un référentiel emploi, activités, compétences. Des réflexions ont lieu également sur la carrière des PAT affectés aux CTA-CODIS.

Vous pouvez compter sur l'engagement des représentants du SNSPP-PATS pour faire avancer plus vite ce groupe de travail, qui pour l'heure, malheureusement, n'a débouché que sur des intentions. Messieurs de la DGSCGC, des actes et des décisions s'il vous plait, cela devient urgent !

- **Des avancées pour le volontariat**

Deux dossiers concernaient les SPV, et sur ce point, le SNSPP-PATS et les organisations syndicales de la Dynamique des Acteurs de la Sécurité Civile (DASC) ont pris leurs responsabilités, contrairement à la coalition politico-Intersyndicale, qui, encore une fois, a voté contre les SPV (comme ils l'avaient déjà fait pour les SPP), contre leur métier, et contre le service public de la sécurité civile.

COMMUNIQUÉ

Qu'en est-il exactement ?

Désormais, et à l'image de la rénovation de la filière SPP, chaque grade SPV correspondra à un emploi opérationnel, ce qui rendra plus lisibles et plus cohérents les avancements, les carrières, les formations...

Plusieurs amendements des membres de la DASC ont également été adoptés afin de renforcer ce parallélisme avec les SPP, et pour conserver un juste équilibre entre SPP et SPV, notamment dans les centres de secours mixte à majorité SPP.

Le coût de cette réforme est évalué à 1,2 million d'euros, étalée sur 7 ans. Une clause de revoyure interviendra également dans un an afin de gommer les éventuelles imperfections, à l'instar des SPP.

A également été adoptée une Charte des SPV, guide de déontologie et de bonne conduite pour tous ces citoyens profondément engagés dans notre vie quotidienne.

En résumé, le SNSPP-PATS a, une fois de plus, fait acte de professionnalisme afin de mener à bien cette réforme de la filière SPV, à l'image du succès rencontré par la rénovation des textes statutaires SPP.

Le SNSPP-PATS a adopté une posture respectueuse de l'intérêt général des sapeurs-pompiers en recherchant le point d'équilibre entre les enjeux des SPV et des SPP. Il faut arrêter de diviser les SPP contre les SPV, ce qui fait le terreau de nos détracteurs et ne nous fait pas grandir !

Pompier avant d'être syndicaliste contrairement à la CGT, CFDT et FA, le SNSPP-PATS a défendu ces textes qui allaient globalement dans le bon sens pour tous.

Néanmoins, nous ne sommes pas dupes, nous nous élèverons contre tous ceux qui tenteront de détourner encore une fois l'esprit de la filière dans la seule vision comptable et administrative de leurs départements.

L'expérience des textes de 2001 nous servira pour ne plus tolérer cette situation, que nous dénoncerons avec force et vigueur avec tous nos moyens. Nous ne pourrons plus tolérer que la rénovation de la filière serve d'excuses pour servir d'autres intérêts que ceux de l'ensemble des sapeurs-pompiers et du service public.

Nota Bene :

Le SSSM reste prioritaire, urgent et il n'est pas question de laisser enterrer ce dossier.